

1103

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Marché sur appel d'offres ouvert de maitrise d'œuvre pour le confortement du barrage de la Dumbéa

P.J. : 1 projet de délibération

Le barrage de la Dumbéa est un barrage voûte de classe B en béton armé d'environ 38 mètres de hauteur et de près de 105 mètres de longueur en crête qui a été achevé en 1954 puis surélevé en 1972. Il sert à l'alimentation en eau potable de la commune de Nouméa.

Le rapport de la revue de sureté finalisé en septembre 2016 souligne le bon entretien de l'ouvrage, aucune dégradation anormale n'étant constatée. Néanmoins, il alerte sur une insuffisance majeure de la capacité de l'évacuateur de crues et sur un manque de stabilité de la voûte et de la culée en rive droite au-delà d'une crue de période de retour de 70 ans.

En 2018, une étude de faisabilité portant sur l'augmentation de la capacité de l'évacuateur de crue et sur le confortement du barrage réalisé par le bureau d'études TRACTEBEL, concepteur de l'ouvrage, a permis de dégager trois propositions de modification. La proposition retenue préconise notamment d'élargir le seuil déversant de 32 mètres et d'ancrer des tirants précontraints en pied et en tête du barrage. La réalisation de ces travaux permettrait le passage sans mise en péril de l'ouvrage d'une crue de période de retour de 1000 ans, conforme à la réglementation, tout en conservant la capacité de retenue de l'ouvrage.

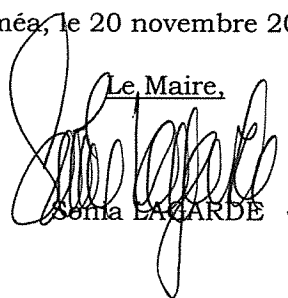
Une mission de maitrise d'œuvre doit être confiée à un bureau d'études agréé par l'arrêté du 12 février 2019 portant agrément d'organismes intervenant pour la sécurité des ouvrages hydrauliques. Cette mission qui s'appuiera sur l'étude de faisabilité regroupera les études depuis la phase Avant-projet jusqu'à la phase Dossier de Consultation des Entreprises ainsi que l'ensemble des phases liées au suivi des travaux. Elle intégrera également les études et le suivi de travaux d'adaptation de la piste d'accès longue d'environ 6 km pour permettre l'acheminement en toute sécurité des engins et du matériel.

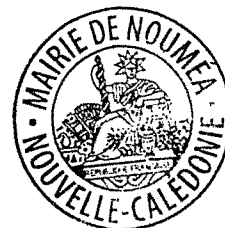
Le montant estimatif de cette mission de maitrise d'œuvre est de 40.000.000 F/CFP TTC. Il convient par conséquent de lancer un appel d'offres en vue de conclure un marché public. Les études pourraient être menées en 2020 et les travaux de 2021 à 2022.

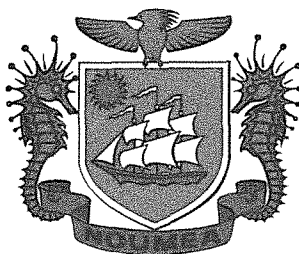
Il est donc proposé au conseil municipal d'habiliter le Maire ou son représentant à signer le marché sur appel d'offres ouvert avec le soumissionnaire qui aura été proposé par la Commission d'Appel d'Offres pour la maîtrise d'œuvre pour le confortement du barrage de la Dumbéa.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

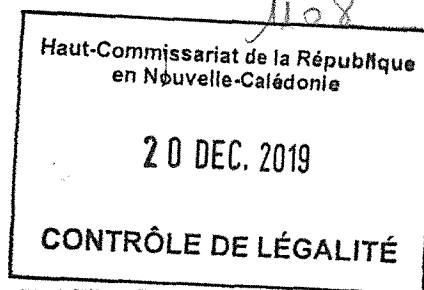
Nouméa, le 20 novembre 2019


Le Maire,
Sonia LAGARDE





VILLE DE NOUMEA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le mardi 17 décembre à 17 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCATION
11.12.2019

DATE D'AFFICHAGE
11.12.2019

Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Karine DESTOURS
M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Christophe CHEVILLON
Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Christine BELLET
M.	Marc MANSEL	M.	Henri OUILLEMON
Mme	Chantal BOUYE	Mme	Laurène CASSAGNE
Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Patrick SENS
Mme	Françoise SUVE	M.	Christophe DELESSERT
M.	Dominique SIMONET	M.	Marc DESCHAMPS
Mme	Anne-Christine CHIMENTI	Mme	Liliane CONDOUMY
M.	Marc ZEISEL	Mme	Isabelle LAFLEUR
M.	Nicolas VIGNOLES	M.	Philippe BLAISE
Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	M.	Jean-Claude BRIAULT
M.	Tristan DERYCKE	Mme	Félicia BALLANGER
Mme	Martine LAGNEAU	M.	Charles ERIC
Mme	Tuilogona O'CONNOR	Mme	Dominique KORFANTY
M.	Pierre FAIRBANK	Mme	Dina REY
Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Mireille LEVY
M.	Mathieu OUANEMA	M.	Hnadriane HNADRIANE
M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Paule GARGON
Mme	Janine BAJON		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de		M.	Daniel LEROUX	Mme	Charlène SOERIP
conseillers en exercice	: 53	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	M.	André WAMO
		Mme	Sabine KAGY	M.	Gaël YANNO
Nombre de présents	: 39	M.	Christophe OBLED	Mme	Sonia BACKES
Nombre de votants	: 45	M.	Kalisito MUSUMUSU	M.	Jonas TAOFIFENUA
(6 procurations)		Mme	Germaine NEWEDOU	M.	Angélo PITO
		Mme	Jinezi Annie QAEZE		

SORTIE DE :

**Mme M.J. BARBIER-
PONTONI**

Monsieur Alexandre MACHFUL a été élu secrétaire de séance.

autorisant la signature d'un marché sur appel d'offres ouvert de maîtrise d'œuvre pour le confortement du barrage de la Dumbéa

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **17 DEC. 2019**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération modifiée de la Commission Permanente du congrès de la Nouvelle-Calédonie n° 136/CP du 1^{er} mars 1967 portant réglementation des marchés publics,

VU la délibération du Congrès de la Nouvelle-Calédonie n° 424 du 20 mars 2019 portant réglementation des marchés publics,

VU la note explicative de synthèse n° 2019/244 du 20 novembre 2019,

La commission conjointe de l'Urbanisme, des Transports et de l'Intercommunalité / de l'Environnement et du Développement Durable entendue en séance du 29 novembre 2019,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

20 DEC. 2019

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

ARTICLE 1^{er} /

Le Maire ou son représentant est habilité à signer le marché sur appel d'offres ouvert à intervenir avec le soumissionnaire qui aura été proposé par la Commission d'Appel d'Offres pour la maîtrise d'œuvre pour le confortement du barrage de la Dumbéa.

ARTICLE 2 /

Ce marché a pour objet la mission de maîtrise d'œuvre pour le confortement du barrage de la Dumbéa regroupant :

- les études sur le barrage et la piste d'accès depuis la phase Avant-projet jusqu'à la phase Dossier de Consultation des Entreprises ;
- l'ensemble des phases liées au suivi des travaux.

ARTICLE 3 /

Le montant prévisionnel de la dépense est estimé à 40.000.000 de F/CFP TTC, imputable aux budgets 2020 et 2021 de la Ville.

ARTICLE 4 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télerecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 5/

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 17 DEC. 2019

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 19 DEC. 2019

Le Maire,

Senia LAGARDE

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	- 1
D.F. (dont T.P.S.)	- 2
POLE AMENAGEMENT	- 1
D.E.P. (D.E.T.V.E.A.)	- 1
AFFICHAGE	- 1



Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

20 DEC. 2019

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le 20 DEC. 2019
au Commissaire Délégué
~~et notifié le~~
et / ~~ou~~ publié le 24 DEC. 2019
est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation,

Jean-Pierre DELRIEU
1^{er} adjoint au Maire

Chargé de la coordination municipale,
de l'action éducative, de la vie des quartiers
et de l'insertion.